



VIDE-GRENIERS du 13 JUIN 2011

INSCRIPTION des EXPOSANTS

Clôture des inscriptions : **Jeudi 26 MAI 2011**

A déposer en Mairie de Monéteau

Association n° 0891006397

Les exposants seront accueillis à partir de 5 h du matin le lundi 13 juin 2011.

L'accueil se fait sur la place de l'Eglise.

Toute place réservée non occupée à 7 h sera redistribuée.

EXPOSANT ➔

Nom & Prénom		N° ☎ fixe :
Adresse		N° ☎ portable :
Date et lieu de naissance		E-mail :

Pièce d'identité :

Carte d'identité Permis de conduire Passeport RCS Autre :

N° :	Délivré le :
	Par :

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(é) déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant,
- ne vendre que des objets personnels et usagés,
- ne participer que 2 fois par an, au plus, à ce type de manifestation.
- si je suis commerçant, être soumis au régime de l'art. L310-2 du Code du Commerce et tenir un registre d'inventaire prescrit pour les objets mobiliers usagés,
- avoir pris connaissance du règlement intérieur de ce vide-greniers* et en accepter les termes.

Fait à _____, le ____ / ____ / 2011

Lu et approuvé,

* disponible en Mairie à l'accueil ou sur le site internet du Comité <http://cdf-de-moneteau.e-monsite.com/>

Signature.

EMPLACEMENT ↗

Nombre de mètres linéaires (ml) souhaités :

ml

Minimum : 2 ml

Prix du ml : 2 € pour les habitants de Monéteau/Sougères & 3 € pour les autres.

Paiement sur place en espèces uniquement.

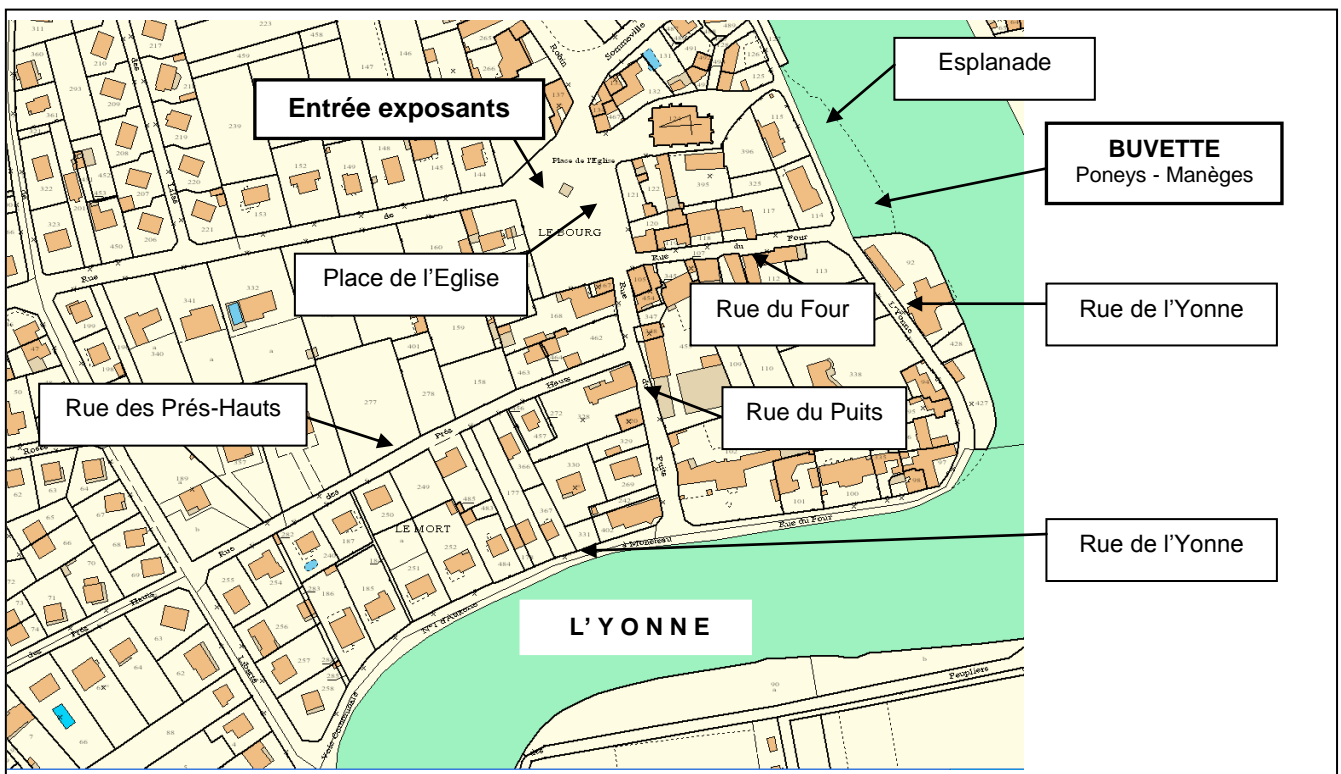
Merci de préciser un lieu d'emplacement souhaité :

.....

Vous pouvez aussi l'indiquer par une croix sur le plan ci-dessous.

Nous nous efforcerons, dans la mesure du possible, de satisfaire votre choix. Si tel n'était pas le cas, nous vous positionnerons au plus près de votre demande. Aucune contestation n'est recevable sur ce point. De plus, les organisateurs se réservent le droit de refuser toute demande d'inscription pour des raisons liées à l'organisation ou à la gestion du vide-greniers et notamment lorsque la totalité des emplacements a été attribuée.

Les inscriptions sont réputées enregistrées sans nouvelles de la part du bureau.



Les lieux de vente devront être rendus propres, les déchets (invendus, emballages, ...) devront être repris par chacun ou déposés dans la benne située près de la buvette.

En souhaitant que le soleil accompagne cette journée festive,

Le COMITE des FETES
Patrick MULLOT,
Président